Formulaire A2



**ÉLECTIONS DE LA CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS**

**DU 9 JUIN 2024**

Lettre du Président du bureau principal de la circonscription électorale A aux assesseurs de ce bureau

Circonscription électorale de:

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| A | Nom |  |
| Prénom |  |
| Adresse |  |
| Date |  | |

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 94[[1]](#footnote-1), alinéa 4, du Code électoral, je vous ai désigné(e) pour remplir les fonctions d'assesseur titulaire (ou suppléant) au bureau principal de la circonscription électorale A qui siégera à .................................. rue ...................................., n°....,

Vous êtes en conséquence invité(e) à vous trouver le lundi 15 avril 2024 (55ème jour avant le scrutin) à 16 heures, au siège de ce bureau, pour prendre part à la séance de l'arrêt provisoire des listes de candidats.

Vous aurez ensuite à assister à la séance de l'arrêt définitif des listes (52ème jour avant le scrutin) qui se tiendra le jeudi 18 avril 2024 à 16 heures et, ultérieurement, aux séances dont les jours et heures vous seront communiqués en temps utile.

Les membres des bureaux électoraux ont droit à un jeton de présence et à des indemnités de déplacement dans les conditions déterminées par le Roi. **Veuillez-vous munir de votre numéro de compte pour le paiement de votre jeton de présence après les élections.**

En cas d'empêchement légal, je vous prie de m'en avertir immédiatement.

Je vous prie de me renvoyer[[2]](#footnote-2), dûment signé, le récépissé ci-dessous ou de me faire connaître dans les quarante-huit heures vos motifs d'excuse.

Le Président,

**RECEPISSE**

A renvoyer à Madame, Monsieur, .........………..............., président du bureau principal de la circonscription électorale A de .........................., rue ......................., n° ......

**ELECTION DE LA CHAMBRE DES REPRESENTANTS DU 9 JUIN 2024**

Le (la) soussigné(e), (nom) .............................., (adresse) ..............................................................................................., désigné(e) pour remplir les fonctions d'assesseur titulaire (ou suppléant) du bureau principal de la circonscription électorale A de .............................., déclare avoir reçu la lettre de M. le Président de ce bureau, en date du .................,lui donnant information de sa désignation.

A................................., le ..........……........ 2023.

Signature

1. Art. 94. Au chef-lieu de chaque circonscription électorale pour l'élection des membres de la Chambre des Représentants, il est constitué un bureau principal de la circonscription électorale A.

   Le bureau principal de la circonscription électorale doit être constitué au moins six mois avant le jour de l’élection. Il est présidé par le président du tribunal de première instance du chef-lieu ou, à son défaut, par le magistrat qui le remplace.

   Dans les circonscriptions électorales où ne se situe pas le siège d’un tribunal de première instance, le bureau principal est présidé par le président de la division du tribunal de première instance du chef-lieu ou, à son défaut, par le magistrat qui le remplace.

   Le bureau principal de la circonscription électorale A comprend outre le président, quatre assesseurs et quatre assesseurs suppléants désignés par le président parmi les électeurs de la circonscription électorale et un secrétaire nommé conformément aux dispositions de l'article 100.

   Art. 95. § 10. Sera puni d'une amende de cinquante à deux cents euros, le président, l'assesseur ou l'assesseur suppléant qui n'aura pas fait connaître ses motifs d'empêchement dans le délai fixé ou qui, sans cause légitime, se sera abstenu de remplir les fonctions conférées. [↑](#footnote-ref-1)
2. La correspondance échangée, soit entre les présidents, soit avec le juge de paix ou avec les assesseurs titulaires, les assesseurs suppléants et les secrétaires des bureaux électoraux, est admise en franchise de port. La mention "Loi électorale" doit être inscrite en tête de l'adresse. Cette correspondance doit également porter l'indication de la qualité du destinataire et de l'expéditeur, ainsi que le contre­seing de ce dernier. [↑](#footnote-ref-2)